

Sadem

Société d'Application de l'Emballage et de La Manutention

RN3 - Le Bois Fleuri - 77410 CLAYE-SOUILLY

FILMS ETIRABLES
FILMS RETRACTABLES
HOUSSES - GAINES
ADHESIFS - P.V.C. - PP

NUMERO VERT 08.00.09.32.90

APPEL GRATUIT

Société SAPAR
Monsieur Jean-Claude AUGE
Président Directeur Général
La Baube
Rue du Vide Arpents
77109 - MEAUX Cedex



Je soussigné Monsieur Jacques DEGOUY, gérant de SADEM, certifie avoir accepté de consentir un prêt de 2.000.000,00 francs à Monsieur AUGE Jean-Claude, Président Directeur Général de SAPAR, pour les besoins de son entreprise, consécutivement au jugement rendu par le Tribunal de Commerce de MEAUX le 21 décembre 1999, et dans le respect des délais précisés " payable entre 3 et 6 mois à compter de la signature du protocole".

Fait à Claye-Souilly le 27 mars 2001.

Le Gérant

S.A.R.L. au capital de 70.000 F
RN 3 - Le Bois Fleuri
77410 CLAYE-SOUILLY

Tél : 01.60.26.90.33 - Fax : 01.60.26.90.34
SIREN 740 260 255

S.A.R.L. au capital de 70.000 F - FR 40 746750306 - CODE APE 818 K
Tél. (0)1 60 26 90 33 - Fax : (0)1 60 26 90 34



ATTESTA

(Articles 200 et suivants du Nouveau

Je soussignée

Nom FONTENOY

Nom de jeune fille AUGE

Prénoms Claudine - Pierrette

Date et lieu de naissance 10-07-1948 NEAUX Seine-et-Marne

Domicile LE NAGUON 03300 NEAUX

Profession _____

Préciser ici si l'auteur de l'attestation a, avec l'une ou l'autre des parties en cause, un lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts : soeur de Jean-Claude AUGÉ (rayer les mentions inutiles)

Certifie l'exactitude des faits ci-après, auxquels j'ai assisté, ou que j'ai personnellement constatés :



Je, soussignée, Claudine FONTENOY atteste avoir donné mon accord pour l'intercession de Paris à Monsieur Jean-Claude AUGÉ

in date de trois à six mois étant nécessaire pour réaliser cette somme.

Pour formaliser ce prêt, nous devons constituer un document établi, par des témoins identiques par M. le ROELICER, notaire à FABRESNES, lequel n'a pas été alors utilisé

Cette attestation est établie en vue de sa production en Justice et je suis informé qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait à Neauly le 30/03/2001

NOTA DENE - Cette attestation doit être écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original, ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature